

Didier REAULT
Vice-Président
Délégué aux solutions fondées sur la nature, aux risques
majeurs et à l'agenda 2030

Marseille, le

12 OCT. 2023

PRÉFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

16 OCT. 2023

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Christophe MIRMAND
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

Monsieur le Préfet,

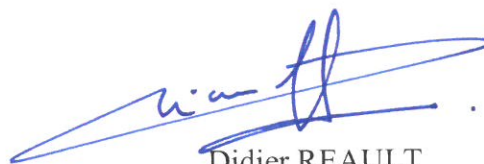
Le CEA a déposé auprès de la ministre chargée de la sûreté nucléaire un dossier de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) n°39, dénommée « MASURCA », située sur le site de Cadarache dans le département des Bouches-du-Rhône (13), conformément aux articles L593-27 du code de l'environnement.

L'objectif du CEA n'est pas de remettre le site en état naturel, mais d'obtenir le déclassement de cette installation afin qu'elle ne soit plus soumise au régime juridique et administratif des « INB », ce qui permet notamment la levée des contrôles réglementaires. L'installation ne devrait plus présenter alors de risque pour la santé, la salubrité publique ou la protection de la nature et de l'environnement.

L'autorité environnementale a également été saisie pour avis sur ce dossier de démantèlement, et la commission locale d'information de Cadarache n'est, à ce stade, qu'informée.

Dans le cadre de la consultation, le département des Bouches-du-Rhône n'a pas d'observation particulière à transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Didier REAULT